

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** - (1961)  
**Heft:** 3-4

**Artikel:** De la commission des possibilités de travail en faveur des artistes cultivant les arts plastiques  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-624127>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

personne, et qui plus est encadrés: «Un Bonnat, un Bouguereau valaient de 1890 à 1905 (quelle précision...!) entre 80000 et 100000 francs (or), ils valent aujourd'hui la même somme en francs-papier.» Dans ce même numéro et sous la même plume («Le Figaro Littéraire» du 21 Nov. 1959): «Les toiles de l'époque blanche d'Utrillo sont passées insensiblement de dix francs à dix millions.» Et, avis aux amateurs:«... Cézanne ou Renoir sont passés de cinq mille francs à trois cent millions.» Ce qui suit est encore à citer, qui corrobore ce que nous disons plus haut: «Le contrat signé oblige le peintre à ne plus négocier personnellement ses propres toiles.» Et notre commissaire-priseur ajoute sans sourciller: «Ce n'est pas son métier.» Comme s'il était plus déshonorant de négocier ses propres toiles que de se prostituer...

Tous les artistes vivants négociaient personnellement leurs œuvres, sans penser déchoir, avant que ne fonctionne cette «organisation de publicité et d'agiotage la plus éhontée qu'on ait jamais vue». Ce morceau n'est pas, comme on pourrait le croire de René Gilloin, mais de Camille Mauclair qui, plus de trente ans avant l'auteur que j'ai cité abondamment, dénonçait, dans un ouvrage qui est resté sous le boisseau – et pour cause – ces «mœurs d'un mercantilisme éhonté».

Ah! certes, si les Matisse, les Rouault, les Utrillo et consorts n'avaient pas négocié leurs toiles par personnes interposées, celles-là vaudraient en 1961, exactement ce qu'elles valaient avant l'intervention de Mercure, c'est-à-dire trois fois rien, ou ces cent sous que Carco refusait à

Utrillo, pour la toile qu'il venait d'achever, avant sa mise sous tutelle; et les tableaux de Modigliani ou du douanier Rousseau n'eussent jamais quitté la «Foire aux puces».

«Connaissance des Arts», écrit encore imprudemment Me Rheims, «a plus de 60000 abonnés. Le même type de revue en 1914 n'avait pas un millier d'abonnés». Jamais, en effet, nous n'avons vu plus d'ouvrages d'art, ni lu plus d'articles, ni entendu plus de discours relatifs à la peinture qu'à notre époque. Ce qui prouve que pour faire d'un peintre insignifiant un peintre de génie, il faut beaucoup parler et beaucoup écrire; et qu'il faut beaucoup d'encre et beaucoup de salive pour laver les cerveaux, afin de les empêcher de voir ce qui est, et de leur faire voir ce qui n'est pas.

Sur quelle peinture ces «hommes d'argent» allaient-ils spéculer? Evidemment pas sur la peinture qui se vendait, mais tout naturellement sur celle qui ne se vendait pas. Et l'entreprise a réussi au delà de toute espérance, puisqu'à l'heure actuelle la populace cultivée du monde entier est persuadée que la peinture qui se vendait à la fin du XIX<sup>e</sup> et au commencement du XX<sup>e</sup> siècle était une peinture méprisable, tandis que celle qui ne se vendait pas était une peinture géniale!

C'est pourquoi «La Farce de l'Art vivant» a commencé comme il se devait: par la déification de Cézanne et par la décollation de Meissonier.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur et cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Octave Matthey, Neuchâtel*

**DE LA COMMISSION  
DES  
POSSIBILITÉS DE TRAVAIL  
EN FAVEUR  
DES ARTISTES CULTIVANT  
LES ARTS PLASTIQUES**

Créée en 1947, la commission précitée, adjointe au délégué aux possibilités de travail, exerce une activité toujours plus efficace au profit des artistes suisses; elle se compose comme suit pour la période administrative 1961 à 1964, selon une décision du Département fédéral de l'économie publique:

Président:

*M. Albert Schoop*, professeur à l'école cantonale de Thurgovie, Hofwiesenstrasse 10, Frauenfeld.

Membres:

*M. Charles Aeschimann*, ingénieur, président d'Aar et Tessin Société Anonyme d'électricité, Bahnhofquai 14, Olten;

*M. Pierre Bouffard*, conseiller administratif, Hôtel Municipal, 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève;

*M. Guido Fischer*, conservateur de musée, président de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, Bachstrasse 140, Aarau;

*M. Armin Grossenbacher*, relieur, Predigergasse 19, Zurich;

*M. Arnold Schuler*, administrateur-délégué de «La Générale de Berne», Compagnie d'assurances, Sulgeneckstrasse 19, Berne;

ainsi que:

*M. Fritz Hummler*, délégué aux possibilités de travail, Effingerstrasse 55, Berne;

*M. Edouard Vodoz*, secrétaire du Département fédéral de l'intérieur, Berne.

Deux anciens membres, soit Mmes Violette Diserens, Echandens, et Marguerite Frey-Surbek, Berne, qui ont dû se démettre de leurs fonctions pour avoir atteint la limite d'âge, seront remplacés durant l'année en cours. Le cahier de janvier-février 1959 de la présente revue

contient des renseignements circonstanciés sur les tâches de la commission et sur les suggestions qu'elle a présentées. Le petit groupe de travail, qui a un caractère consultatif, se réunit deux à quatre fois par an pour s'entretenir de problèmes se rapportant à l'encouragement des beaux-arts en général et de la réalisation d'initiatives concrètes. Il ne dispose toutefois d'aucun crédit pour l'acquisition d'œuvres d'art. Pendant la période administrative qui s'est achevée à la fin de 1960, la commission a notamment resserré les liens entre l'économie et les beaux-arts en Suisse. Un bulletin à usage interne paraissant périodiquement renseigne sur les constructions d'une certaine ampleur dont l'exécution est envisagée dans le pays (écoles, hôpitaux, bâtiments administratifs et à but social, etc.). Dans la plupart des cas, la commission adresse une circulaire aux maîtres de l'ouvrage, aux architectes ou aux autorités compétentes pour les engager à ne pas négliger l'ornementation artistique des nouveaux bâtiments publics. Dans ce domaine, elle apprécie aussi particulièrement l'intervention des «personnes de confiance» qui soutiennent ses efforts. Elle a institué un service consultatif gratuit à l'intention des nombreux organes qui n'ont que peu de rapports avec les milieux artistiques suisses contemporains; sur demande des personnes de confiance versées dans les choses de l'art sont mises à leur disposition en qualité de conseillers (s'adresser au Bureau du délégué aux possibilités de travail, Effingerstrasse 55, Berne 3).

A maintes reprises, d'aucuns se sont demandé si la création de possibilités en faveur des artistes cultivant les arts plastiques répondait encore à un besoin à une époque où d'éminents artistes suisses sont plutôt débordés (et où il est même question d'«inflation artistique» dans la revue de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses). Ainsi formulée, la question est mal posée. Il ne s'agit pas d'intensifier les mesures des pouvoirs publics au profit d'artistes qui se sentent négligés ni de procurer du travail à tout prix par une intervention des autorités dans le domaine artistique. A l'heure actuelle, encourager les beaux-arts implique très souvent l'obligation de freiner ou d'entraver la «production», c'est-à-dire de favoriser la qualité au détriment de la quantité. Il importe en d'autres termes d'encourager les artistes *dignes de ce nom*. On peut établir par des chiffres que la prospérité économique dont nous bénéficions depuis bien des années n'a malheureusement pas pour corollaire un épanouissement correspondant de notre culture artistique. Le moyen le plus adéquat pour remédier si possible à cet état de choses consiste à en appeler aux autorités et à la population, de façon que le bien-être dont nous jouissons ne se traduise pas seulement par la recherche du confort maximum, mais aussi par la volonté de rehausser le niveau culturel. De nos jours, les arts plastiques, au lieu de demeurer une source de véritable spiritualité, courent le danger de devenir l'arène où s'affrontent des marchands aussi peu scrupuleux qu'après au gain.

Il est réjouissant que nombre d'initiatives prises par la commission se soient réalisées au cours de ces dernières années. D'autres projets sont à l'étude, ainsi par exemple la réglementation légale de la mesure tendant à ce que un à deux pour cent des crédits de construction soient affectés à la décoration artistique des bâtiments, la construction d'immeubles pourvus d'ateliers pour les artistes, etc. La solution de problèmes en suspens peut être facilitée si les artistes suivent avec sympathie et soutiennent, s'il y a lieu, l'activité que la commission déploie dans leur intérêt.

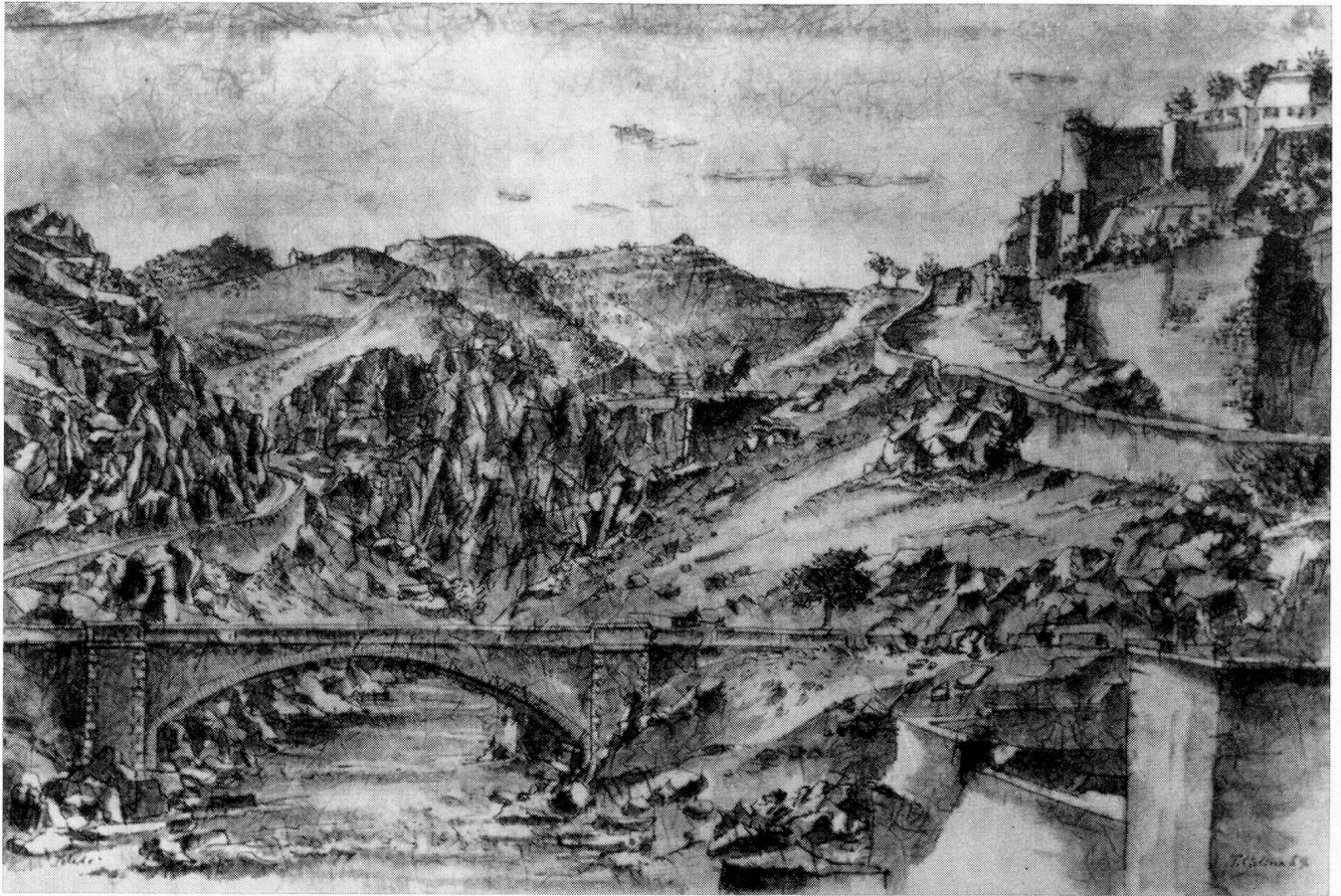
Lors de la dernière séance de la commission des possibilités de travail en faveur des artistes cultivant les arts plastiques, son président, M. Albert Schoop, Frauenfeld, s'est adressé en ces termes à deux membres sortant particulièrement méritants:

*Madame Violette Diserens*

Des dispositions officielles inexorables exigent que les membres de commissions extra-parlementaires se démettent de leurs fonctions à l'âge de soixante-dix ans. C'est ainsi que nous devons malheureusement prendre congé de vous, Madame. Les regrets que nous en éprouvons sont aussi vifs que les sentiments de reconnaissance qui nous animent. En toutes circonstances, aussi bien dans votre activité pédagogique que dans l'exercice de votre profession d'artiste-peintre, vous avez contribué au rayonnement de l'art en Suisse romande en général, dans le canton de Vaud et à Lausanne en particulier. Vous êtes aussi parvenue à intéresser maintes personnalités au travail de notre commission. Dans toutes vos interventions, vous avez fait preuve d'habileté, de conscience professionnelle; votre charme naturel a eu également les plus heureux effets. Au nom de la Commission des possibilités de travail en faveur des artistes cultivant les arts plastiques, je vous remercie, Madame, de votre précieuse collaboration. Puissiez-vous longtemps encore exercer votre belle activité! La commission serait heureuse d'avoir le privilège de recourir à vos conseils si le besoin s'en faisait sentir.

*Madame Marguerite Frey-Surbek*

Il est établi que vous avez particulièrement bien mérité de la Commission des possibilités de travail en faveur des artistes cultivant les arts plastiques. En 1947 déjà, vous étiez membre de la première commission dont l'ampleur a peut-être un peu nui à son efficacité. Lors de sa réorganisation, vos avis ont largement pesé dans la balance. A l'heure où, hélas, l'expiration de la période administrative marque simultanément la fin de votre activité au sein de notre commission, nous tenons tout simplement à vous dire combien nous vous sommes reconnaissants des éminents services que vous lui avez rendus au cours de nombreuses années. Pendant tout ce temps, vous lui avez été particulièrement utile non seulement par vos très judicieuses suggestions et vos critiques constructives, mais aussi – ce qui plus est – par vos inlassables efforts en faveur des artistes de talent. Peut-être dévoilerez-vous un jour le nombre impressionnant de démarches que vous avez entreprises dans le domaine de la décoration artistique de bâtiments publics et privés et pour combien de dizaines de milliers de francs des gravures, pour ne parler que d'elles, ont été placées par votre intermédiaire (le montant, je le sais, dépasse de beaucoup 100 000 francs). Vous avez accompli là un grand travail méritoire et désintéressé. Comme il n'existe pas de doctorat honoris causa pour récompenser ceux qui se sont voués au développement et à la propagation des beaux-arts, il ne nous reste qu'à vous remercier de tout notre cœur de votre généreuse activité. Peut-être avez-vous au moins la satisfaction de constater que votre exemple fait école ici ou là, que l'encouragement des beaux-arts suscite toujours de nouveaux dévouements et que la graine semée, si rocailleux que soit le terrain, finit par germer. Madame, nous vous resterons fidèlement et cordialement attachés.



**Tonio Ciolina, Bern:**  
**«Circumvalación»**  
**Toledo, Oktober 1959**

**Tonio Ciolina, Bern:**  
**«Puente Alcantara»**  
**Toledo, Oktober 1959**

